



CCAS D'EPERNAY
Maison de la Solidarité et de l'Education
30 rue de Sézanne
51200 EPERNAY

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**2023-65CC TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CRECHE ZONE DITE
« DES CRAYERES » A EPERNAY**

Conditions de remise des offres

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES
MERCREDI 21 FEVRIER 2024 A 12H00

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

(Il est rappelé que seule la **date de réception** de l'offre par la plate-forme est prise en compte **et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire**. Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire **de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.**)

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2023-65CC TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CRECHE ZONE DITE « DES CRAYERES » A EPERNAY
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	17
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Si groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
	Variantes	Sans
	PSE	Lot(s) concerné(s) : Lot n°01, Lot n°15.
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	18 mois
	Négociation	Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations auprès des candidats

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles Lot 01 et Lot 15.....	6
2.5 – Clause d’insertion sociale (LOTS 1,2,3,4,7,8,12,13,14 et 16).....	6
3 - Les intervenants.....	7
3.1 - Conduite d'opération.....	7
3.2 - Maîtrise d'œuvre	7
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	7
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	7
3.5 - Contrôle technique.....	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	10
6.1 - Documents à CANDIDATURE (proc sur Xmarches)	10
6.2 Pièces de l'offre (lot sur Xmarches) :.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.2 - Transmission électronique.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	14
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	17
9 - Renseignements complémentaires.....	17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	17
9.2 - Procédures de recours.....	17
10 – Notification et information des candidats	18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : 2023-65CC TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CRECHE ZONE DITE « DES CRAYERES » A EPERNAY

Lieu(x) d'exécution : Rue René Lemaire, 51200 Épernay

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 17 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement – Voiries / Espaces verts – Plantations – Mobiliers - Jeux / Assainissement extérieur
02	Gros-œuvre - Réseaux enterrés sous bâtiment
03	Structure bois – Façades mob avec remplissage isolant paille - finition enduit
04	Étanchéité
05	Menuiserie extérieure bois - Vitrierie - Protection solaire
06	Serrurerie
07	Plâtrerie - Faux-plafonds
08	Menuiserie intérieure bois – Parquet - Mobiliers
09	Revêtements de sols souples
10	Chape
11	Carrelage - Faïence
12	Peinture - Nettoyage de finition
13	Chauffage - Ventilation
14	Plomberie - Sanitaire
15	Cuisine
16	Électricité
17	Photovoltaïque

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45214100-1	Travaux de construction de jardins d'enfants

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45443000-4	Travaux de façade
04	45261420-4	Travaux d'étanchéification
05	45441000-0	Travaux de vitrerie
06	44316500-3	Serrurerie
07	45410000-4	Travaux de plâtrerie
08	45432113-9	Pose de parquets
09	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
10	45262321-7	Travaux de chape
11	45431000-7	Carrelages
12	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
13	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
14	45330000-9	Travaux de plomberie
15	45421151-7	Installation de cuisines équipées
16	09310000-5	Électricité
17	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, **le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché public**, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles Lot 01 et Lot 15

Les candidats du **Lot 01 Terrassement – Voiries / Espaces verts – Plantations – Mobiliers - Jeux / Assainissement extérieur** ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- **PSE 1** : Protection des massifs
- **PSE 2** : Gazon de placage

Les candidats du **Lot 15 Cuisine** ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

- **PSE 1** : Cellule de refroidissement

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 – Clause d'insertion sociale (**LOTS 1,2,3,4,7,8,12,13,14 et 16**)

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières **sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des clauses administratives particulières.**

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

À ce titre, les candidats sont tenus de réserver un nombre minimal d'heures de travail à l'insertion :

Lot	Nature du lot	Minimum Heures d'insertions prévisionnelles
Lot n°1	Terrassement voiries + aménagement paysager	200 heures
Lot n°2	Gros œuvre+ Réseaux enterrés	700 heures
Lot n°3	Structure bois+ façade MOB+ Enduits	100 heures
Lot n°4	Étanchéité	150 heures
Lot n°7	Plâterie faux plafond	100 heures
Lot n°8	Menuiserie intérieure bois	100 heures
Lot n°12	Peinture	60 heures
Lot n°13	CVC	100 heures
Lot n°14	Plomberie sanitaire	80 heures
Lot n°16	Electricité	100 heures

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par.

Mandataire solidaire : DOMINIQUE COULON ET ASSOCIES - 13 rue de la Tour des Pêcheurs - 67000 Strasbourg

Co-Traitants : KUBLER Bruno - SARL BATISERF INGENIERIE - SOLARES BAUEN - SARL EURO SOUND PROJECT - E3 ECONOMIE.

Sous-traitants : EYXO SAS – 11 Rue principale - 57420 CHEMINOT ; ES SERVICES – 5 rue André Marie Ampère – 67450 MUNDOLSHEIM.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre : EYXO SAS – 11 Rue principale - 57420 CHEMINOT.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est assuré par QUALICONSLT – 95 Allée des Près en Champelle ZAC BRABOIS FORESTIÈRE -54230 CHAVIGNY.

Monsieur Yanis Arezki BADIS – 06.98.53.22.67 - yanis-arezki.badis@qualiconsult.fr

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

- L : portant sur la solidité des ouvrages de viabilité, de fondations, d'ossature, de clos et de couvert et des éléments d'équipement qui font indissociablement corps avec ses ouvrages,
- P1 relative à la solidité des équipements non indissociablement liés,
- SEI relative à la sécurité des personnes dans les immeubles recevant du public (ERP) ou de grande hauteur (IGH),
- PH relative à l'isolation acoustique des bâtiments,
- TH : relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie
- HAND : Vérification des exigences d'accessibilité des personnes handicapées.

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau 2 sera assurée par LEMOINE INGENIERIE – 33 Esplanade Eisenhower – BP n°7 - 51 571 REIMS cedex

Monsieur Antonio RODRIGUES - arodrigues@lemoine-ingenierie.fr - 06 58 30 52 78

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 18 mois.

Lots	Délai Travaux (Hors préparation)			
	Phase 1 En jours ouvrés	Phase 2 En jours ouvrés	Phase 3 En jours ouvrés	Total semaines
Lot n°01 Terrassement – Voiries / Espaces verts – Plantations – Mobiliers - Jeux / Assainissement extérieur	12 jours	26 jours	54 jours	18,4 semaines
Lot n° 02 Gros-œuvre - Réseaux enterrés sous bâtiment	186 jours	/	/	37.2 semaines
Lot n° 03 Structure bois – Façades mob avec remplissage isolant paille - finition enduit	109 jours	/	/	21.8 semaines
Lot n° 04 Étanchéité	31 jours	/	/	6.2 semaines
Lot n° 05 Menuiserie extérieure bois - Vitrerie - Protection solaire	23 jours	/	/	4.6 semaines
Lot n° 6 Serrurerie	16 jours	/	/	3.2 semaines
Lot n° 7 Plâtrerie - Faux-plafonds	80 jours	/	/	16 semaines
Lot n°8 Menuiserie intérieure bois – Parquet - Mobiliers	35 jours	30 jours	/	13 semaines
Lot n° 9 Revêtements de sols souples	38 jours	/	/	7.6 semaines
Loy n°10 Chape	27 jours	/	/	5.4 semaines
Lot n° 11 Carrelage - Faïence	39 jours	/	/	7.8 semaines
Lot n° 12 Peinture - Nettoyage de finition	82 jours	/	/	16.4 semaines
Lot n° 13 Chauffage - Ventilation	130 jours	/	/	26 semaines
Lot n° 14 Plomberie - Sanitaire	120 jours	/	/	24 semaines
Lot n° 15 Cuisine	21 jours	/	/	4.2 semaines
Lot n° 16 Électricité	90 jours	/	/	18 semaines
Lot n° 17 Photovoltaïque	15 jours	/	/	3 semaines

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques communes (CCTC)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le plan général de coordination (PCG)
- Les études géotechniques de conception : Rapport G2AVP – Rapport G2PRO
- L'ensemble des documents techniques listés dans le document SOMMAIRE_DCE :
 - Pièces communes à tous les lots
 - Pièces graphiques (Plans Architecte – Structure – Fluides – Electricité – Cuisine)
- Le manuel utilisateur Xmarches

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>

L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr
 Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.
Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à **CANDIDATURE** (proc sur Xmarches)

(L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ; soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). **La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2** (le DC2 seul ne suffit pas).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat et/ou l'ensemble des membres du groupement.

Renseignements concernant les capacités techniques, économiques et financières de l'entreprise :

- Déclaration appropriée de banques ou **preuve d'une assurance pour les risques professionnels** (Annexe à fournir).
- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** (DC2)
- **Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat. (Annexe à fournir)
- **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. (Annexe à fournir°)
- **Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire.** Ces principaux travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 Pièces de l'offre (lot sur Xmarches) :

L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat. Les candidats sont invités à le signer électroniquement.

Le Cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) intégralement complété Celui-ci est à respecter strictement par les candidats. Il appartient aux candidats de compléter les quantités nécessaires à la réalisation des travaux. Ce document permettra au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la cohérence de l'offre proposée au regard des prescriptions du cahier des charges.

Un mémoire technique comprenant :

Une partie sur les **moyens humains et techniques** du candidat affectés au chantier notamment sur l'encadrement dédié (CV....)

Une partie sur la compréhension du dossier et la méthodologie de mise en œuvre retenus par le candidat : **Organisation de chantier**

Une partie sur la qualité des matériaux (**fiches techniques**)

Une partie sur l'**Hygiène et la sécurité**

Une partie sur les **performances en matière de protection de l'environnement de l'offre** :

- Les mesures prises pour la réduction des nuisances en site urbain : contre le bruit à l'égard des riverains et des travailleurs du chantier, contre les salissures et la poussière...

- Les mesures prises pour économiser l'énergie : limitation des distances de transport de matériaux, limitation des émissions polluantes...

- Les mesures prise en matière de gestion des déchets et de rejet des eaux

Pour le lot 13 « Chauffage – Ventilation » et le lot 14 « Plomberie – Sanitaire » : L'annexe « Liste des matériels » intégralement complétée.

Un planning d'exécution/ Phasage détaillé des travaux : Ordonnancement des tâches

Une note d'insertion par l'activité économique (Lots 1,2,3,4,7,8,12,13,14 et 16)

Lors de la constitution de son offre, il est demandé aux candidats de nommer les fichiers et de les découper informatiquement en cohérence avec les éléments sollicités ci-dessus :

1/ Acte Engagement 2/ DPGF 3/ Mémoire (+lot 13 et 14 Liste matériels) 4/ Planning 5/ Note insertion

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée. La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et **conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES**. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

NOTA : *En cas de signature sous forme «.sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engagement sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « *répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 5.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire**. Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente**.

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2023-65CC. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire**.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (Cf. *arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*). *NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 50 Mo maximum par document.*



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à

tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, n°02, n°03, n°04, n°05, n°06, n°07, n°08, n°09, n°10, n°11, n°12, n°15 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

VALEUR TECHNIQUE (NT)	50 %
<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 40 points. La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique, des fiches techniques et du planning à savoir :</p> <p>Pour les lots n°01, n°04, n°05, n°06, n°07, n°08, n°09, n°10, n°11, n°12, n°15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 points : Qualité des matériaux (fiches techniques) - 10 points : Organisation du chantier, méthodologie de l'entreprise (compréhension du chantier, des enjeux, présentation des méthodes envisagées et adéquation avec le planning proposé), moyens humains mobilisés, notamment au niveau de l'encadrement. - 5 points : Hygiène et sécurité - 10 points : Délai d'exécution, ordonnancement des tâches (Planning) <p>Pour les lots n°02 Gros œuvre et n°03 Structure bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 points : Organisation du chantier, méthodologie de l'entreprise (compréhension du chantier, des enjeux, présentation des méthodes envisagées et adéquation avec le planning proposé) - 10 points : Hygiène et sécurité - 10 points : Délai d'exécution, ordonnancement des tâches (Planning) <p>Une note NT sur quarante (40) points est attribuée à chaque candidat.</p>	Note NT sur 40 points
PRIX DES PRESTATIONS (NP)	40%
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 40 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = 40 * (P0/P)$ <p><i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0 : Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i></p> <p>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p> <p>Ainsi, une note NP sur 40 points est attribuée à chaque candidat.</p>	Note NP sur 40 points
PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (NE)	10%
<p>Elles seront appréciées au regard des informations transmises du mémoire technique détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des travaux (gestion des déchets, traitement du rejet des eaux...).</p> <p>Une note NE sur quarante (40) points est attribuée à chaque candidat.</p>	Note NE sur 40 points
<p>La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :</p> <p style="text-align: center;">N/100 = 50% NQ + 40% NP + 10% NE</p>	100/100

Pour les lots n°13, 14, 16, 17 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2- Valeur technique	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %
4-Caractères esthétiques et fonctionnelles	10.0 %

VALEUR TECHNIQUE (NT)	40 %
<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 30 points. La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique, des fiches techniques et du planning à savoir :</p> <p>Pour les lots n°13, n°14, n°16, n°17:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 points : Qualité des matériaux (fiches techniques) - 05 points : Organisation du chantier, méthodologie de l'entreprise (compréhension du chantier, des enjeux, présentation des méthodes envisagées et adéquation avec le planning proposé) - 05 points : Hygiène et sécurité, - 10 points : Délai d'exécution, ordonnancement des tâches (Planning) <p>Ainsi, une note NT sur 30 points est attribuée à chaque candidat.</p>	<p>Note NT sur 30 points</p>
PRIX DES PRESTATIONS (NP)	40%
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 30 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = 30 * (P0/P)$ <p><i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0 : Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i></p> <p>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p> <p>Ainsi, une note NP sur 30 points est attribuée à chaque candidat.</p>	<p>Note NP sur 30 points</p>
CARACTÈRES ESTHÉTIQUES ET FONCTIONNELS (NF)	10%
<p>Le critère « caractères esthétiques et fonctionnels » est noté sur 30 points. Il sera apprécié au regard des fiches techniques transmises.</p> <p>Ainsi, une note NF sur trente (30) points est attribuée à chaque candidat.</p>	<p>Note NF sur 30 points</p>
PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (NE)	10%
<p>Elles seront appréciées au regard des informations transmises du mémoire technique détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des travaux.</p> <p>Une note NE sur trente (30) points est attribuée à chaque candidat.</p>	<p>Note NE sur 30 points</p>
<p>La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :</p> $N/100 = 40\% NQ + 40\% NP + 10\% NF + 10\% NE$	<p>100/100</p>

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas d'égalité de note, l'offre ayant obtenu la meilleure note concernant le prix des prestations sera retenue.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Entre l'ouverture des offres et la décision du candidat retenu, le pouvoir adjudicateur **se réserve la possibilité** d'engager (par courrier électronique via le profil acheteur XMARCHES) des négociations auprès des candidats afin de choisir l'offre conforme aux critères de sélection indiqués dans ce règlement de consultation.

A la suite de cette négociation, chaque candidat aura la possibilité de remettre une nouvelle offre selon les mêmes modalités que l'offre initiale.

NOTA : Dans l'hypothèse où le Pouvoir Adjudicateur ferait le choix de ne pas négocier, le marché serait attribué sur la base des offres initiales.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. **Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.**

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>** (onglet « Poser une question »).

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Renseignement(s) administratif(s) :

CCAS d'Épernay
Direction Marchés Publics
2 rue de Reims - BP 505
51331 EPERNAY CEDEX

**Mmes GILLES / PLUCHART /
MORLET/EYANG EDANG**
03.26.53.37.09 /08 / 34 /35

Renseignement(s) technique(s) :

CCAS d'Épernay
Service commun Bâtiments
Mme Marie-Charlotte GIRAUD
Tél. : 03.26.53.37.23 / 06.87.86.98.42
Maitrise d'œuvre
Dominique Coulon & associés
Tél. : 03 88 32 17 61

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY
Tel : 03.83.34.25.25
Fax : 03.83.34.22.24

10 – Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ». Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents suivants :

- **Une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'URSSAF (datant de moins de 6 mois) :** <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html> ou toute attestation de régularité des cotisations sociales
- **Une attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale **(datant de moins de 6 mois) :** <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile et décennale, le cas échéant, professionnelle entreprise en cours de validité**
- **Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)** ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France **(datant de moins de 3 mois)**
- **La liste nominative des salariés étrangers ou une attestation de non emploi de travailleurs étrangers**
- Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.